

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE**

SEANCE DU 20 juin 2025

Nombre :

- de conseillers en exercice : 6
- de membres présents : 5
- de votants : 5

Date de convocation :

11/06/2025

Date d'affichage :

02/07/2025

N° de délibération :

012-2025

L'an deux mil vingt cinq, le vingt juin à 20h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Nicolas VUILLEMENOT, Gérome FASSET, Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Absent : Mickaël REBILLET

Secrétaire de séance : Olivier GUILLEMIN

Objet : Tarifs des concessions

Vu la complexité pour retrouver les familles et les ayants droits lorsque les durées de concessions sont de 50 ans,

Vu la nécessité de modifier la délibération de 2009,

Considérant les nouvelles propositions de durées de 15 et 30 ans pour les concessions funéraires et de 10 et 15 ans pour les concessions cinéraires (cavurnes),

Considérant par conséquent la nécessité d'ajustement des tarifs,

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide par 5 voix pour de fixer les tarifs comme suit :

Type \ Durée	10 ans	15 ans	30 ans
Concession cinéraire : cavurne	300 €	550 €	/
Concession funéraire 2 m ²	/	100 €	250 €
Concession funéraire 4 m ²	/	200 €	500 €
Concession funéraire 6 m ²	/	500 €	750 €
Concession funéraire 8 m ²	/	800 €	1000 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Olivier GUILLEMIN



Le Maire
Martial MATZ

